



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN
Siège : 22b avenue de la sablière -41250 BRACIEUX
Tel 02 54 46 49 67

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 041-254103179-20260212-0112022026TER-BF

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 février, à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni, à la Communauté de Communes du Grand Chambord – 41250 BRACIEUX
Sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.
Date de la convocation : 19 janvier 2026
Secrétaire de séance : Blandine CASSAGNE

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 3 délégués :

M GIRAUDON Michel, *Pierrefitte sur Sauldre*
M LANDRY Guy, *Argent sur Sauldre*
Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*
Vienne en Val
Clémont

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 21 délégués :

Mme CASSAGNE Blandine, M SARRADIN Jean-Pierre,
M CHOLLET Serge et M. RUTARD Joël *CA AGGLOPOLYS.*

M TARQUIS Didier et M PFOHL Thierry *CC COEUR DE SOLOGNE.*

M DEBUIGNE Joël, Mme VERNERET Virginie, Mme VOINCHET Marie-Christine, M PINON Lionel, M MARCHAND Luc et Mme BARBOTTE Christine *CC GRAND CHAMBORD.*

M CHANTIER Gille *CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.*

Mme BOURGEOIS Valérie *CC SOLOGNE DES RIVIERES.*

M CHAMPEAUX Jacky *CC VAL DE CHER CONTROIS.*
CC SAULDRE ET SOLOGNE.
CC GIENNOISES.

M D'ESPINAY SAINT LUC François et M SAVALE Yves
CC SOLOGNE DES ETANGS.

Mme BAILLY Katia, M DE DREUZY Philippe, M VAN HILLE Bernard et M BOUQUIN Jean-Jacques *CC PORTES DE SOLOGNE.*

CC VAL DE SULLY
CC DES LOGES

Absents excusés : M CHICOINEAU René et M CHAPPUIS Jean-Noël (*CA Agglopolys*), M GUILLOU Eric (*CC Cœur de Sologne*), M AZEMARD Hubert et M GIOT Guillaume (*CC Sologne des étangs*).

Membres :	39	Présents :	Pouvoirs : 0	Votants : 24
Communes :	5	3	0	3
EPCI à FP :	34	21	0	21

Gouvernance

- 1. Approbation du procès-verbal : comité syndical du 13 janvier 2026**

Finances

- 2. Approbation du Compte Financier Unique 2025**
- 3. Affectation des résultats 2025**
- 4. Vote du budget primitif 2026**
- 5. Autorisation fongibilité des crédits 2026**
- 6. Avenant à la convention programme d'études préalables des vals du blésois**
- 7. Demande de subvention FEDER poste animation**

Autres points institutionnels

- 8. Avis demande d'affiliation du S.M Scot Vallée du Cher à la Sologne au CDG 41**
- 9. Point sur les élections et instances du S.E.B.B.**

Personnel

- 10. Renouvellement convention de mise à disposition des agents auprès du CDPNE dans le cadre de la lutte contre la grenouille taureau pour l'année 2026 et 2027**
- 11. Remise de médailles d'honneur communale à deux agents du syndicat.**

Questions diverses

Après constat des membres présents et de quorum atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du comité syndical et informe que cette réunion sera la dernière de cette assemblée.

Madame Blandine CASSAGNE est nommée secrétaire de séance.

GOUVERNANCE

1 - APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 13 JANVIER 2026

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DEL0112022026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du comité syndical du 19 septembre 2024 adoptant le principe du Compte Financier Unique (C.F.U) par anticipation (obligatoire en 2027) pour l'exercice 2026 en remplacement du compte de gestion 2025 et du compte administratif 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (C.F.U) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le Compte financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique (C.F.U) ;

Considérant aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (C.F.U) ;

Monsieur le président propose de désigner Monsieur D'ESPINAY SAINT LUC François en sa qualité de vice-président délégué en charge des finances.

Monsieur D'ESPINAY SAINT LUC François, vice-président délégué aux finances, président de séance soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique (C.F.U) du budget principal dressé par monsieur le président et monsieur le comptable du trésor public.

Le Compte Financier Unique (C.F.U), fait ressortir les résultats suivants :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire	63 500.00 €	933 000.00 €	996 500.00 €
	Recettes réalisées	35 943.48 €	687 357.62 €	723 301.10 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
DEPENSES	Autorisation budgétaire	272 528.61 €	2 257 719.45 €	2 530 248.06 €
	dépenses réalisées	74 764.81 €	618 505.43 €	693 270.24 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice	-38 821.33 €	68 852.19 €	30 030.86 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	209 028.61 €	1 324 719.45 €	1 533 748.06 €
Solde (d'investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	170 207.28 €	1 393 571.64 €	1 563 778.92 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	170 207.28 €	1 393 571.64 €	1 563 778.92 €

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
 Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte financier unique
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

DEL 0212022026

Constatant les résultats de l'exercice 2025 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron au 31/12/2025 :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	Fonctionnement	Investissement
RESULTAT CUMULE	1 393 571.64 €	170 207.28 €

Le comité syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante sur le Budget Primitif 2026 :

- Le résultat cumulé de fonctionnement de 1 393 571.64 € est affecté au R 002
- Le résultat cumulé d'investissement de 170 207.28 € est affecté au R 001

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

DEL 0312022026

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 suivant :

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 256 571.64	2 256 571.64 €
INVESTISSEMENT	240 207.28 €	240 207.28 €

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2026

DEL 0412022026

La nomenclature M57 assouplie certaines règles en matière budgétaire. En effet, elle donne la possibilité pour l'exécutif, avec autorisation de l'assemblée, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Président est tenu d'informer le comité syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Autorise à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif 2026.
- Autorise le président à signer tout document se rapportant à cette affaire

AVENANT A LA CONVENTION « MAQUETTES » DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES DES VALS DU BLESOIS

Un avenant est convenu et sera rédigé pour le retrait d'un partenaire : Communauté de Communes Beauce Val de Loire.

Celui-ci entrainera un ajustement du plan de financement avec maintien du taux de financement et du reste à charge, et permettra ainsi l'élargissement du contexte d'exécution du partenariat et la réalisation du projet avec le maintien du plan de financement.

DEMANDE DE SUBVENTION « FEDER » POSTE ANIMATION

Report : en attente d'information : webinaire en mars 2026.

AUTRES POINTS INSTITUTIONNELS

AFFILIATION AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LOIR ET CHER

Demande d'affiliation AU 01/04/2026 du Syndicat Mixte du SCot « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre De Gestion de Loir et Cher : Avis à formuler avant le 09/02/2026
Sans objet – délai légal dépassé

ELECTIONS ET INSTANCES

Information concernant la chronologie et dates butoirs envisagées pour l'installation du syndicat : dispositions du C.G.C.T : double transposition.

Tableau de la représentativité des collectivités membres : dispositions statutaires du syndicat :

COLLECTIVITES MEMBRES	DESIGNATION	NOMBRE DE SIEGES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNE	ARGENT SUR SAULDRE	1	1	1
COMMUNE	BRINON SUR SAULDRE	1	1	1
COMMUNE	CLEMONT	1	1	1
COMMUNE	PIERREFITTE SUR SAULDRE	1	1	1
COMMUNE	VIENNE EN VAL	1	1	1
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION	AGGLOPOLYS	7	7	7
COMMUNAUTE DE COMMUNES	COEUR DE SOLOGNE	4	4	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES	GRAND CHAMBORD	6	6	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES	ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1	1	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES	SOLOGNE DES RIVIERES	1	1	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES	VAL DE CHER CONTROIS	2	2	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES	SAULDRE ET SOLOGNE	1	1	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES	GIENNOISES	1	1	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES	SOLOGNE DES ETANGS	4	4	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES	PORTES DE SOLOGNE	5	5	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES	VAL DE SULLY	1	1	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES	DÉS LOGES	1	1	1
	REPRESENTATIVE	39	39	39
	NOMBRE DE DELEGUES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS		78	

Rappel du fonctionnement actuel : Election du 04/09/2020 : Cf diaporama
Période intermédiaire : gestion des affaires courantes par le président et les vice-présidents.

PERSONNEL

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRET DE MAIN D'ŒUVRE DES AGENTS ENTRE LE SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIR ET CHER

DEL 0512022026

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'opération de lutte contre la grenouille taureau, le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir et



cher sollicite les agents du Syndicat d'Entretien du Bassin Beuvron, pour la mise en œuvre du programme lutte contre la Grenouille taureau.

Le CDPNE souhaite poursuivre leurs actions et sollicite par conventions les agents de syndicat du 01 mars 2026 au 31 décembre 2027.

Monsieur le Président informe qu'il souhaite la poursuite des actions et propose de renouveler les conventions tripartites entre le SEBB, le CDPNE et les agents du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (22 voix pour et 2 abstentions), autorise Monsieur le Président à signer les conventions de prêt de main d'œuvre des agents du syndicat, sous réserve de leur accord individuel avec le CDPNE de Loir et Cher, pour la période du 01 mars 2026 au 31 décembre 2027.

REMISE DE MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARMENTALE ET COMMUNALE

Deux agents du syndicat reçoivent la médaille échelon vermeil.

Promotion 14 juillet 2025.

Pour 30 années au service des collectivités locales.

Il s'agit de Monsieur Jean-Louis Nicolle, chef d'équipe,

et Monsieur Dominique BEGUIN, technicien de rivières, parti à la retraite au 1^{er} juillet 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion : Installation des instances en mai

Fin de la séance 20h00

Le président
Joël DEBUIGNE

La secrétaire de séance
Blandine CASSAGNE



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN
Siège : 22b avenue de la sablière -41250 BR
Tel 02 54 46 49 67

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 041-254103179-20260212-0112022026TER-BF

LISTE DES DECISIONS EXAMINEES LORS DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL : COMITE SYNDICAL DU 13/01/2026

- Validation à l'unanimité des membres présents

2 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

- Délibération : adoption à l'unanimité

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

- Délibération : adoption à l'unanimité

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

- Délibération : adoption à l'unanimité

5- FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026

- Délibération : adoption à l'unanimité

6 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRET MAIN D'ŒUVRE DES AGENTS ENTRE LE S.E.B.B. ET LE C.D.P.N.E

- Délibération : adoption : 22 voix pour et 2 abstentions